



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/05/01**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
 Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 17 octobre 2024, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ce procès-verbal.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/02**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Relevé des décisions du Président

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président, ayant exercé une des compétences de la délégation et comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé, en informe les membres du comité syndical.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2024-28	22/10/2024	Attribution Marché 2024-08-SR MAPA Etude pour la préservation des milieux de la haute vallée du Vidourle – Etat des lieux et programme d'actions au bureau d'étude AQUASCOPE BIOLOGIE	22 mois	82 000 € HT
DEC2024-29	15/11/2024	Attribution Marché 2024-16-SR MAPA Etude de projet complémentaire pour le recalibrage du Vidourle à l'aval de Sommières et la réhausse des parapets du centre-ville - Etat des lieux et programme d'actions au bureau d'étude EGIS EAU	24 mois	87 650€ HT
DEC2024-30	15/11/2024	Portant sur le renouvellement de l'adhésion de l'EPTB du Vidourle à France Dignes Année 2025	12 mois	1 800€ HT
DEC2024-31	06/12/2024	Attribution devis marché (2024-15-SR) sur l'étude de projet et mission de maîtrise d'œuvre travaux de ressuyage rive droite de la basse vallée du Vidourle	Tranche ferme : 2 mois Tranche conditionnelle : 15 mois	Tranche ferme : 9 440 € H.T Tranche conditionnelle : 17 250 € H.T Montant total : 26 690 € HT.
DEC2024-32	05/12/2024	Signature convention de mise à disposition de Mr Charles ANDRE FEL sur le Vidourle dans la commune de Sardan	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite
DEC2024-33	12/12/2024	Attribution Marché 2024-14-SR MAPA Système d'endiguement du Vidourle - Travaux de confortement de la digue et le démantèlement d'une vanne suivi de la reconstruction de l'ouvrage à la société NGE-GUINTOLI SAS	6 mois	209 006.05€ HT
DEC2024-34	12/12/2024	Signature convention de mise à disposition de Mr FAVAS Dany sur le Vidourle dans la commune de Sardan	4 ans renouvelable deux fois	Gratuite

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

DEC2024-35	12/12/2024	Signature convention Fédération Pêche Gard pose d'une sonde température	1 an	Gratuite
DEC2024-36	12/12/2024	Relative aux virements de crédit, CF délibération n°6 du comité syndical du 19/12/2024	-	-

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et prennent acte de la présentation de ces décisions.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/03**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Le 19 décembre 2024, à deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Autorisation au Président d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Vu l'article L1612-1 du CGCT, le Président peut être autorisé par le Comité Syndical à engager les dépenses d'investissement en année N+1 (2025) sur la base du ¼ des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (hors restes à réaliser) soit en année N (2024).

Le Président peut recouvrer les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Le Président peut liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement courant de l'EPTB,

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements sur le budget 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au niveau du chapitre au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser.**
- **L'autorisation concerne le montant et l'affectation des crédits ci-dessous :**

Section	Chapitre	Total BP 2024	Montant engagement avant vote BP 2025
Investissement	20	642 079 €	160 519 €
	21	630 144 €	157 536 €
	23	76 885 €	19 221 €

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/04**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Création poste ingénieur hydraulique. Tableau des emplois permanents de l'établissement

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale notamment en son article 34 de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner les grades de chaque personnel.

Considérant que les emplois permanents sont pourvus par la voie statutaire ou contractuelle en application des dispositions en vigueur. Dans le cas d'un recrutement contractuel, la rémunération de l'agent, dont le niveau de diplôme est au moins égal aux exigences des dispositions en vigueur pour le grade concerné, est basée sur le traitement prévu par la grille indiciaire applicable aux grades correspondant auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré par la collectivité et applicable à l'ensemble de ses agents.

Vu le tableau des effectifs en date du 17 octobre 2024,

Considérant que l'avis du comité technique a été sollicité sur la suppression d'un poste,

Considérant que l'ingénieur principal présent au tableau des effectifs a été radié des cadres à compter du 1^{er} mars 2024 lors de son admission à la retraite pour invalidité,

Considérant la montée en charge des opérations du PAPI3, et donc la nécessité de pourvoir un poste d'ingénieur de manière pérenne,

Considérant que ce poste est financé par une subvention de l'Etat au titre de la fiche action 0.1 A du PAPI 3 et en 2024 une subvention Fonds vert a complété la subvention de l'Etat.

Considérant que le grade d'ingénieur principal était dû à des missions d'encadrement qui ont été transférées sur un autre support et que ce grade n'est plus justifié au vu de la fiche de poste et des missions attendus.

Le Budget primitif 2025 comportera la dépense liée à cette création.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **De créer un emploi d'ingénieur territorial chargé de mission hydraulique, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025, Cet emploi sera pourvu par la voie statutaire ou contractuelle en application des dispositions en vigueur. Dans le cas d'un recrutement contractuel, la rémunération de l'agent, dont le niveau de diplôme sera au moins égal aux exigences des dispositions en vigueur pour le grade concerné, sera basée sur le traitement prévu par la grille indiciaire applicable au grade d'ingénieur territorial correspondant auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré par la collectivité et applicable à l'ensemble de ses agents.**
- **De supprimer un poste d'ingénieur principal à compter du 1^{er} janvier 2025.**
- **D'arrêter le tableau des emplois à la situation présentée en annexe.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ



Annexe : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} janvier 2025

Filière	Cadre	Cadre d'emploi	Effectifs budgétaires	Nombre de postes permanents				
				Pourvus			Vacants	
				Temps complet	Temps non complet	Postes pourvus par la voie contractuelle	Temps complet	Temps non complet
Administrative	A+	Directeur général des services détaché sur emploi fonctionnel	1	1			0	
	A+	Directeur général adjoint des services Administratifs	1				1	
	A+	Attaché hors classe	2	1			1	
	B	Rédacteur principal 2ième classe	1				1	
	B	Rédacteur	1			1	1	
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3			0	
		Total	9	5	0	1	4	
Technique	A+	Directeur général des services Techniques sur emploi fonctionnel	1	1			0	
	A+	Ingenieur hors classe	1				1	
	A	Ingenieur territorial principal						
	A	Ingenieur territorial	3	2			1	
	B	Technicien principal 1ere classe	2	2			0	
	B	Technicien	1				1	
	C	Agent de maitrise principal	1	1			0	
	C	Agent de maitrise	4	4			0	
	C	Ajoint technique 2ème classe	2	1		1	0	
		Total	15	11	0	1	3	
Filière	Cadre	Cadre d'emploi	Effectifs budgétaires	Nombre de postes temporaires				
				Pourvus			Vacants	
				Temps complet	Temps non complet	Postes pourvus par la voie contractuelle	Temps complet	Temps non complet
Administrative		Collaborateur de cabinet	1			1		
	A	Attaché (pour accroissement temporaire d'activité)	1				1	
	C	Adjoint administratif (pour accroissement temporaire d'activité)	1				1	
		Total	3	0	0	0	2	1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ces emplois permanents sont pourvus par la voie statutaire ou contractuelle en application des dispositions en vigueur.

Dans le cas d'un recrutement contractuel, la rémunération de l'agent, dont le niveau de diplôme sera au moins égal aux exigences des dispositions en vigueur pour le grade concerné, sera basée sur le traitement prévu par la grille indiciaire applicable aux grades correspondant auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré par la collectivité et applicable à l'ensemble de ses agents.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/05**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhôny Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Demande de financement pour les travaux de la mise en œuvre de la DIG des béals du Haut Vidourle

Par délibération 2 février 2023, le comité syndical a validé la finalisation du plan de financement de l'étude préalable à la DIG des béals. La Tranche Ferme de cette étude a été réalisée entre 2023 et 2024. Les résultats de cette étude basée sur une démarche de concertation avec les différents propriétaires des dix béals concernés permettent aujourd'hui de prévoir les aménagements nécessaires (mise en conformité des prises d'eau, étanchéification de certains tronçons des béals, amélioration de la restitution) pour optimiser la gestion de l'eau de ces ouvrages. Ces aménagements permettront de réaliser jusqu'à 95% d'économie d'eau sur certains béals, soit plus de 300 000 m³/mois d'économie d'eau sur les 10 béals, notamment pendant l'étiage. Les coûts correspondant à ces aménagements sont de 168 000 € HT.

Après échange avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, CD30), les taux de financements seraient en tout de 80%. Les services de l'EPTB finalisent la concertation avec les propriétaires privés pour déterminer leur taux de participation et ainsi finaliser le plan de financement des travaux sur les béals.

Afin de bénéficier des taux d'aides du XIème programme de l'Agence de l'Eau qui se termine fin décembre 2024,

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver le dépôt de demandes de financement auprès des financeurs pour les dépenses ci-dessus exposées**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/05/06**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
 Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Décision budgétaire modificative

Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget prévisionnel 2024, d'un montant total (fonctionnement + investissement) de 8 668 787.93 €, par une décision d'un montant total de – 981 634.27 €.

Pour la section de fonctionnement, la décision modificative est de **-522 258.95 €**

Pour la section d'investissement, la décision modificative est de **-459 375.32 €**

La section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	LIBELLE	BP2024	DM1	CHAP	LIBELLE	BP2024	DM1
011	Charges de structure	350 000,00 €	0,00 €	013	Atténuation de charge	30 000,00 €	96 200,00 €
011	Opérations techniques	1 411 010,21 €	-80 187,82 €	73	Produits services	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel	1 187 144,00 €	0,00 €	74	Dotations et participations	2 231 858,00 €	-759 805,91 €
65	Autres charges de gestion courante	37 050,00 €	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	19 682,35 €	134 029,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 985 204,21 €	-80 187,82 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		2 281 540,35 €	-529 576,91 €
66	Charges financières	57 010,00 €	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	88 189,88 €	77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	78	Reprise amort	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 042 214,21 €	8 002,06 €	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 281 540,35 €	-529 576,91 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 003 632,79 €	-530 261,01 €	042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	7 317,96 €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	0,00 €	043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 053 632,79 €	-530 261,01 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	7 317,96 €
TOTAL		4 095 847,00 €	-522 258,95 €	TOTAL		2 281 540,35 €	-522 258,95 €
RESULTAT REPORTE		0		RESULTAT REPORTE		1 814 306,65 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 095 847,00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 095 847,00 €	

La section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	LIBELLE	TOTAL BP 2024 RAR+ VOTE)	DM 1	CHAP	LIBELLE	TOTAL (RAR+ VOTE)	DM 1
20	Immobilisations incorporelles	1 273 560,00 €	0,00 €	13	Subvention d'investissement	66 867,60 €	67 530,00
21	Immobilisations corporelles	1 702 348,00 €	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00
23	Immobilisations en cours	1 104 225,97 €	-467 774,28 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00
				23	Immobilisations en cours	11 600,00 €	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 080 133,97 €	-467 774,28 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		78 467,60 €	67 530,00
16	Emprunt et dettes	196 241,96 €	1 081,00 €	10	Dotations, fonds divers ...	119 000,00 €	3 355,69
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	369 428,18 €	0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		196 241,96 €	1 081,00 €	16	Emprunt et dettes	1 081,00 €	0,00
				024	Produits des cessions d'immobilisations	1 011,15 €	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 276 375,93 €	-466 693,28 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		490 520,33 €	3 355,69
				TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		568 987,93 €	70 885,69
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	7 317,96 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 003 632,79	-530 261,01
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00 €	0,00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		296 565,00 €	7 317,96 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296 565,00	0,00
				TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 350 197,79	-530 261,01
TOTAL		4 572 940,93 €	-459 375,32 €	TOTAL		1 919 185,72 €	-459 375,32
RESULTAT REPORTE		0		RESULTAT REPORTE		2 653 755,21	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 572 940,93 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 572 940,93	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

3/ Informations sur la décision de virements de crédit de l'ordonnateur en section de fonctionnement

Chapitre 11 « charges à caractère général »

Chap	Compte	LIBELLE	BP 2024	Virements de crédits
11	60612	Energie - Electricité	20 000,00 €	-6 000,00
11	611	Contrats de prestations de services	49 000,00 €	11 000,00
11	615511	Entretien matériel roulant	6 500,00	3 000,00
11	615513	Entretien matériel	20 000,00 €	-15 000,00
11	62268	Honoraires	13 000,00 €	4 000,00
11	63512	Taxes foncières	15 000,00 €	3 000,00

TOTAL : 0

Chapitre 12 « charges de personnel

Chap	Compte	LIBELLE	BP 2024	Virements de crédits
12	62183	Personnel stagiaire	4 300,00 €	-4 300,00
12	64111	Rémunération principale	490 473,00 €	5 000,00
12	64131	Rémunérations NON TIT	123 454,00 €	-8 700,00
12	6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 000,00 €	4 000,00
12	6474	Versements aux autres oeuvres sociales	22 640,00 €	4 000,00

TOTAL : 0

4/ Informations sur les virements de crédit de l'ordonnateur en section d'investissement à l'intérieur du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

CHAP	cpte	LIBELLE	BP + REPORTS	Virements de crédits
21	218288	Autres matériels de transports	1 000,00	1 737
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000,00	-4 477
21	2185	Matériels de téléphonie	0	2740
040	281318	Amortissement bat publics	0,00	400
040	28145	Amortissement agencements	28 000,00	-2900
040	28158	Amortissement matériel et outillages	7 000,00	-1500
040	281828	Amortissement matériel de transport	0,00	1000
040	28183	Amortissement matériel bureau et informatique	10 000,00	2000
040	28185	Amortissement matériel de téléphonie	0,00	1000

TOTAL :

0

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver la décision modificative n°1 ainsi présentée,**
- **De prendre acte de la présentation, des virements de crédits effectués par le Président en application de sa délégation,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relative à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/07**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD- Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET- Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sorties de l'inventaire comptable de 3 véhicules

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

Vu la délibération en date du 29 février 2024 fixant les durées d'amortissement,

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la collectivité, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de l'EPTB Vidourle,

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine mobilier de l'EPTB Vidourle.

Les sorties d'inventaire des biens immobilisés peuvent résulter de perte, vol, destruction après réforme, mise au rebut ou de cession à titre gratuit ou onéreux. Cela se traduit par la sortie physique du bien mais également par une opération comptable.

Dans l'actif de l'EPTB Vidourle figure 3 véhicules achetés en 1999 et qui ne sont plus la propriété de l'EPTB Vidourle, (disparition dans les inondations de Nîmes de 2005 et vol dans les parkings de l'hôtel du Département).

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQ	DURÉE AMORT	VAL BRUTE	VAL NETTE COMPTABLE
21828	38B	PEUGEOT 205	01/01/1999	5	3 437,85	0
21828	8	PEUGEOT BOXER	01/01/1999	5	19 104,46	0
21828	9	PEUGEOT 106	01/01/1999	5	7 877,80	0

Une sortie de l'inventaire de ces 3 biens est nécessaire : ces biens ont été amortis en totalité, leur valeur nette comptable est donc égale à zéro.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser la sortie de l'inventaire des 3 véhicules listés ci-dessus,**
- **De valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme indiquées dans le tableau ci-dessous,**
- **De demander au Payeur Départemental, comptable de l'EPTB de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/05/08**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
 Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT – Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Sausines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhôny Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Avis suite consultation SCOT Sud Gard concernant une modification simplifiée N4

L'EPTB Vidourle a été consulté pour donner un avis sur une modification simplifiée N4 du Scot Sud Gard concernant la commune de Gallargues le Montueux et plus précisément la zone de cap Gallargues.

Considérant que seule la commune de Gallargues le Montueux est concernée par cette modification simplifiée ;

Considérant que cette modification concerne la correction d'une erreur matérielle afin de remplacer une lisière fixe par une lisière support de développement du Sud Est de la commune et permettre ainsi de décliner les objectifs C1 du D2O qui a inscrit et identifié la création de la réalisation de la zone Cap Gallargues ;

Considérant que la modification simplifiée numéro 4 du SCOT Sud Gard :

- N'affecte pas les orientations définies dans le projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- N'impacte pas les dispositions du Document d'Orientations et d'objectifs prises en application des articles L141-5 et suivants du code de l'urbanisme et notamment les objectifs de consommation d'espace ou de préservation des espaces naturels et agricoles ;

Considérant que cette modification simplifiée n'est pas soumise à une évaluation environnementale au titre de l'article R104-7 du code de l'urbanisme ;

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'émettre un avis favorable pour la mise en œuvre de cette modification simplifiée numéro 4 telle que proposée par le Syndicat Mixte du Scot du Sud Gard**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

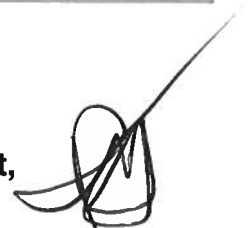
Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 030-253002539-20241219-DEL20240508-DE



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/09**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Le 19 décembre 2024, à deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Sortie de terrains de l'inventaire comptable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

Vu la délibération en date du 29 février 2024 fixant les durées d'amortissement,

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la collectivité, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de l'EPTB Vidourle,

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine mobilier de l'EPTB Vidourle.

Les sorties d'inventaire des biens immobilisés peuvent résulter de perte, vol, destruction après réforme, mise au rebut ou de cession à titre gratuit ou onéreux. Cela se traduit par la sortie physique du bien mais également par une opération comptable.

En septembre 2010, l'EPTB Vidourle a acquis sur Lunel 7 parcelles pour un montant total (vente + frais) de 68 467.94 € : parcelles CR84, CR82, CR80, CR37, CR38, CR39, CR50.

Les parcelles CR50 et CR82 ont ensuite été divisées par le cadastre en 3 parcelles chacune : le terrain CR 50 est devenu CR132, CR133 et CR134 et le terrain CR 82 est devenu CR135, CR136 et CR137.

Pour les besoins de la construction de la ligne LGV la parcelle CR133 a été divisée en CR182, CR183 et CR184 et la parcelle 136 en CR185, CR186 et CR187.

La société OC VIA agissant pour le compte de la société RESEAU SNCF a acquis par un jugement d'expropriation du 29 novembre 2019 la propriété des parcelles CR182 et CR 185 pour la somme de 1011.15€. Ces parcelles sont les parcelles qui contiennent les piles du pont supportant la voie ferrée.

L'encaissement de la somme nécessite de mettre à jour l'inventaire de l'EPTB Vidourle.

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQ	DURÉE AMORT	VAL NETTE COMPTABLE	PRIX DE VENTE	MOINS VALUE
2111	2019/2111/01	PARCELLE LUNEL CR182	JUG EXPRO 29/11/2019	NON AMORTISSABLE	1 114,12 €	726,60 €	387,52 €
2111	2019/2111/04	PARCELLE LUNEL CR185	JUG EXPRO 29/11/2019	NON AMORTISSABLE	436,31 €	284,55 €	151,76 €

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser la sortie de l'inventaire des 2 terrains listés ci-dessus,**
- **De valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme indiquées dans le tableau ci-dessous,**
- **De demander au Payeur Départemental, comptable de l'EPTB de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2024/05/10**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Lan deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X		
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)	X		
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)	X		
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)	X		

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET – Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle - Études digues de second rang de Gallargues et Aimargues, demandes de financements en vue de la réalisation des levés topographiques, géotechniques complémentaires (hors levés proches des emprises SNCF)

Dans le cadre du projet de création des digues de seconds rangs sur les communes de Gallargues le Montueux et Aimargues, des investigations complémentaires (topographique et géotechniques) définies par notre AMO sont nécessaires pour compléter le dimensionnement du projet.

En effet les évolutions du projet notamment au sud d'Aimargues et autour de Royal Canin nécessitent de compléter les données déjà existantes.

Ces investigations complémentaires viennent s'ajouter aux investigations à proximité des voies ferrées ayant déjà fait l'objet d'une délibération du comité (2024/03/11).

Dès lors, nous avons besoin dans le cadre des fiches 7.2a et 7.2b du Papi 3 de solliciter les financements de nos partenaires avant la réalisation de ces prestations spécifiques

Le coût estimatif de ces investigations peut être décomposé de la manière suivante :

+ levés topographiques : 10 000 euros HT

+ sondages géotechniques : 90 000 euros HT

Cette action sera réalisée en lien avec les plans de prévention des risques naturels d'inondation

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'autoriser le président à solliciter les financements auprès des partenaires pour la réalisation de ces prestations,**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes et nécessaires à la bonne réalisation des prestations.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Pierre MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2024/05/11**

**Séance du jeudi 19 décembre 2024 à 9 heures 30
 Salle Jean Pierre CHABROL – Espace Mistral à BOISSERON**

Le 19 décembre 2024, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)			
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)			
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)			
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)			
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
C d'Agglo de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X		
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)			X procuration à Véronique MICHEL
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X		
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès)	X		
- François GRANIER – Titulaire (Montmirat) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)			X procuration à Antoine MARTINEZ
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X		
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)			X procuration à Thierry FELINE
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle – Projet Rive droite – Modalités de la concertation préalable aux autorisations environnementales.

Il est rappelé au comité syndical que par délibération du 20 juin 2024, l'EPTB a choisi de recourir à une concertation préalable avec garant préalablement au dépôt des demandes d'autorisations environnementales du projet « Rive droite » du PAPI 3 Vidourle.

Il est porté à la connaissance du comité syndical que, par décision du 6 novembre 2024, la commission nationale du débat public a accédé à la demande de l'EPTB Vidourle et désigné Madame Rachel Vindry et Monsieur Pierre-Yves Guihéneuf en qualité de garants.

En application des articles L120-1 et suivants du Code de l'environnement, qui définissent les droits du public en matière d'information et de participation dans le cadre des projets susceptibles d'avoir un impact environnemental, le projet « Rive droite » du PAPI 3 Vidourle doit faire l'objet de la concertation préalable prévue par les articles L121-15-1 et suivant du même code.

Pour mémoire, ce projet définit les modalités de protection des populations contre les inondations du Vidourle sur la partie aval du bassin versant en rive droite, au droit de Lunel et de Marsillargues, ainsi que de Saint Laurent d'Aigouze au niveau de la jonction avec le barrage de Tamariguières.

Afin d'assurer sa parfaite transparence et d'associer le public à ce projet qui a déjà fait l'objet de larges mesures de concertation lors de son élaboration, il convient de fixer les modalités de cette phase de concertation préalable de la façon suivante :

1 – Dates de la concertation : du mercredi 19 février 2025 au mercredi 16 avril 2025

2 – Avant l'ouverture de la concertation, et au plus tard le 4 février 2025 :

- Affichage physique et dématérialisé dans les Mairies concernées (Lunel, Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze) et au siège de l'EPTB
- Affichage sur site aux accès principaux de la zone endiguée
- Communiqué à la presse locale
- Edition d'une plaquette d'information, reprenant les éléments du projet et les modalités de la concertation

3 – Pendant la concertation :

- Réunion publique de lancement
- Permanences dans les Mairies concernées
- Réunions thématiques
- Mise à disposition du dossier sur le site de l'EPTB et ouverture d'une adresse mail dédiée
- Réunion publique de clôture

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver les modalités de la concertation préalable ainsi présentées.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 1

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ

